



Groupe de travail régional de Hasselt

27 octobre 2023

RAPPORT

27 OCTOBRE 2023

CONVENORS	Petra Van Bouwelen (Voka CdC Malines/Campine) - Astrid Van Hirtum (Voka CdC Limbourg) - Nathalie Sterkmans (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Wendy Piette
PRÉSENTS	AGD&A : Nathalie Sterkmans, Gert Verboven, Bart Engels, Lies Luts, Wendy Piette. Membres du Voka CdC Malines/Campine : Petra Van Bouwelen, Astrid Van Hirtum, Graco (Lore Custers), Stanley Black&Decker (Koen De Ceuster), Aurubis (Olivier Deprez), Mazda Europe (Kjell Jamin), Baltimore (Liesbeth Jans), Scania (Marc Staal), Power Tools Distribution (Stijn Poesen), Alcon Laboratories Belgium (Els Van Goethem), Janssen Pharmaceutica (Nancy Van Laer), Nippon Express (Peter Declerck, Veerle Gijsemans), ODTB (Rob Van Den Berghen), Eutraco Customs (Edwin Ooms), Neovia Logistics (Anamaria Scarlet), Pfizer (Alexander Schmitz), ClearCustoms (Dimi Van Gossum).
EXCUSÉS	
ABSENTS	

Ouverture de la réunion

Le Forum douanier régional de Malines/Campine est ouvert par madame Petra Van Bouwelen (Voka CdC Malines/Campine) et madame Nathalie Sterkmans (AGD&A).

Point 1 de l'ordre du jour : Explication sur le fonctionnement de l'ESD dans la région d'Hasselt (explication par Lies Luts)

Afin d'accélérer le traitement des documents NCTS non apurés au départ et à l'arrivée, nous demandons le respect des délais demandés pour la présentation d'informations complémentaires dans le but de ne pas devoir inutilement envoyer de rappels. En cas d'absence des informations demandées, on lancera le recouvrement. Pour obtenir un traitement plus fluide, nous demandons également d'utiliser les sujets prévus par type de demande. Il est également important de toujours mentionner le numéro de téléphone de la personne de contact dans la correspondance par e-mail avec l'ESD.

PPT dia 4

Point 2 de l'ordre du jour : État des lieux : changement de la procédure des documents T entrants (explications par Gert Verboven)

En date du 29 juin 2023, la note relative à la modification de la procédure concernant les documents T entrants dans un lieu de chargement et de déchargement agréé a été envoyée à tous les titulaires d'une autorisation LCDA. Cette procédure modifiée est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2023. Si l'autorisation destinataire agréé (DA) a été demandée avant le 1^{er} octobre 2023, la méthode appliquée antérieurement peut encore être tolérée au moment de la délivrance de l'autorisation DA. S'il n'y a aucune autorisation DA ou qu'aucune autorisation DA n'a été demandée pour le 1^{er} octobre 2023, on ne peut ouvrir le scellé et décharger que lorsque le transit a le statut « libéré ». En cas d'absence de décision de contrôle ou de mainlevée des marchandises dans les deux heures du message d'arrivée dans NCTS, on peut contacter la chambre de régie d'Hasselt à l'adresse mail suivante d4.regie.ncts@minfin.fed.be. Les présentations après les heures de bureau sont traitées le jour qui suit.

PPT dia 5

Point 3 de l'ordre du jour : Déménagement du Contrôle Brasschaat (explication par Nathalie Sterkmans)

Le bâtiment administratif de Brasschaat (Campus Lieutenant Coppens, Ruiterschool, Brasschaat) ferme le 1^{er} juin 2024. Le service de contrôle de Brasschaat fusionne avec le service de contrôle de Turnhout et sera hébergé à la Guldensporenlei, 66 à Turnhout. Le déménagement aura lieu le 1^{er} juin 2024 au plus tard. À la suite du déménagement, la fonction de guichet disparaîtra aussi à Brasschaat. La succursale de Geel reste compétente pour viser les certificats.

PPT dia 6

Point 4 de l'ordre du jour : Traitement de la réception des

question des entreprises 4.1 MTC (Mill Test Certificate)

Utilisation des Mill Test Certificates, preuves alternatives, etc. Les moyens de preuve relatives à l'interdiction d'importation depuis la Russie, tant pour les produits rentrants des fournisseurs que des produits retour des clients.

Réponse AGD&A

Le 25 octobre 2023, la note « importation de produits en fer et en acier depuis des pays tiers » a été mise à jour avec des moyens de preuve alternatives possibles que les opérateurs peuvent présenter au lieu du MTC. Dans la note, il est aussi demandé de transmettre les questions et remarques au point de contact central de la douane da.crise-crisis@minfin.fed.be. Même s'il n'y a pas de réponse à toutes les questions et remarques, il est cependant important de continuer à utiliser cette adresse mail. Sur le site web du Forum national, on trouve aussi un aperçu des publications concernant la crise en Ukraine. On y indique aussi la procédure en cas de marchandises en retour en matière de produits en fer ou en acier.

Liens utiles :

Infos marchandises en retour et preuves : [site web AGD&A](#)

Infos importations produits en fer et en acier depuis des pays tiers : [site web AGD&A](#) Crise Ukraine : [Aperçu des publications | Forum nationaal \(nafora.be\)](#)

PPT dia 7

4.2 Dossiers de restitution

La pression sur le travail au sein de la douane (Contrôle ABC - ESD) : dossiers de restitution ouverts depuis plus d'un an. Réponse AGD&A

L'AGD&A sait qu'il y a certaines entreprises qui ont encore beaucoup de dossiers de restitution en cours. En principe, un délai de 120 jours est prévu pour le traitement d'un dossier de restitution mais, parfois, il faut plus de temps lorsque des recherches complémentaires d'autres services sont nécessaires. Il n'y a pas de délai maximum prescrit. Puisque l'AGD&A est régulièrement contrôlée par la Commission européenne, il est important que les dossiers de restitution soient traités correctement afin d'éviter des amendes potentielles pour la Belgique.

PPT dia 7

4.3 Procédures d'urgence

Procédures d'urgence - fonctionnement du(des) bureau(x) local(aux).

L'opérateur Stanley Black&Decker indique que, lors d'une procédure d'urgence, il doit se présenter à la succursale pour faire viser les déclarations d'exportation manuelles. Si la procédure d'urgence est terminée, la succursale demande d'envoyer les déclarations d'exportation dans PLDA, ce qui demande le moins de

traitement administratif. Pour l'exportation, l'envoi ne peut partir qu'après l'obtention d'une déclaration d'exportation validée.

Réponse AGD&A

Après avoir vérifié auprès de la succursale, il s'avère que les directives en matière de procédures d'urgence sont bien suivies par les collaborateurs de la succursale. Il est également demandé à tous les opérateurs d'appliquer la procédure prescrite dans la procédure d'urgence annoncée.

PPT dia 7

4.4 Personnes de contact :

Liste mise à jour dont dispose l'AGD&A des entreprises dans son ressort, l'AGD&A peut-elle demander, pour le contrôle des entreprises, un liste mise à jour ?

Réponse AGD&A

Vu la quantité d'autorisations, il est impossible d'accéder à cette demande. Les sociétés ont toutefois toujours la possibilité d'informer l'AGD&A de modifications dans leurs personnes de contact. Le problème se situe principalement dans la gestion des déclarations / ESD, les demandes de recherche de documents T n'arrivant pas chez les bonnes personnes de contact. Ce point sera approfondi en interne. À l'avenir, l'idée est cependant que l'opérateur puisse avoir un aperçu dans My Minfin de ses autorisations / personnes de contact / etc.

PPT dia 7

4.5 Nouvelles plateformes

Mise à jour concernant les

nouvelles plateformes. Réponse

AGD&A

Simultanément à la concertation VOKA, il y a une concertation en cours entre le SPF FIN et les stakeholders concernant les nouvelles plateformes. Par conséquent, il n'y a pas encore de possibilité de donner du feed-back à ce propos. Pour rester au courant de ces changements et obtenir les dernières informations, il est important de s'abonner à la lettre d'information du Forum national et de consulter régulièrement le site web.

La dernière version du planning est disponible en consultant le [site web de l'AGD&A](#).

Liens utiles :

[Forum national](#) | [La plateforme de concertation de l'Administration générale des Douanes et Accises et du secteur privé \(naforna.be\)](#)

PPT dia 7

4.6 NCTS Phase 5

Y aura-t-il un report pour NCTS Phase 5 - nous travaillons avec SAP GTS et SAP a déjà fait savoir qu'il ne sera pas prêt pour le 29.11.

Réponse AGD&A

L'AGD&A prévoit un report pour le Go Live de NCTS Phase 5, les dates exactes seront communiquées au plus vite. Il vaut mieux suivre les dernières informations à ce propos sur le site web du Forum national www.naforna.be/fr. Vous pouvez trouver le lien vers le planning sous le point 4.5.

PPT dia 8

4.7 MACF

Pouvons-nous déjà nous enregistrer pour faire le rapportage à partir du 01.01.2024 ? Dans l'affirmative, où devons-nous nous enregistrer ? Sous quelle forme ce rapportage doit-il être effectué ? Format Excel ?

Réponse AGD&A

Sur le site web de l'AGD&A, on retrouve plus d'infos sur le MACF. L'AGD&A a aussi fait une présentation à la FEB sur le MACF, présentation qui est jointe. L'important pour les opérateurs est que le rapportage soit effectué dans le délai requis. En Belgique, l'autorité compétente pour l'application de la réglementation MACF est le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Le rôle de l'AGD&A se limite à informer les opérateurs sur l'obligation de rapportage trimestriel et sur l'envoi automatique à la Commission européenne de données sur l'importation de produits qui relèvent de la réglementation.

Liens utiles :

[CBAM | SPF Finances \(belgium.be\)](#)

[Microsoft PowerPoint - RF dec 2022.pptx \(naforna.be\)](#)

[22.09.2023 MACF : Page d'information AGD&A | Forum national \(naforna.be\)](#)

PPT dia 8

4.8 Délais d'attente

Certaines grandes entreprises pensent à une délocalisation à cause de temps d'attente/procédures trop longs lors du dédouanement de conteneurs à l'importation. Cette durée peut aller jusqu'à 10 jours et plus avant la mainlevée. Néfaste pour les entreprises.

Réponse AGD&A

On suspecte qu'il s'agit d'un problème qui se situe dans la région d'Anvers et pas dans la région d'Hasselt. Dans la région d'Hasselt, nous essayons d'effectuer un contrôle le jour-même ou le jour suivant mais cela n'est plus toujours possible. Consécutivement à l'élargissement des mesures de sanctions à l'encontre de la Russie dans le cadre des produits en fer ou en acier, le délai de contrôle peut aussi grimper dans notre région.

PPT dia 8

4.9 Régularisation

En cas de régularisation (par exemple, modification d'une plaque d'immatriculation sur des documents d'exportation), cette régularisation ne peut être faite que pendant les heures de bureau (à savoir, max. 16 h 00). Cela ne fonctionne pas pour les sociétés de transport. Elles livrent jour et nuit et de nos jours, tout doit aller vite.

Réponse AGD&A

L'opérateur n'est pas tenu d'attendre l'approbation de la régularisation pour faire partir l'envoi. L'envoi peut toujours partir avec le document délivré initialement, même si celui-ci est erroné. La rectification peut se faire a posteriori.

PPT dia 8

Point 5 de l'ordre du jour : Questions/Divers

Il n'y a pas d'autres questions.

Forum douanier régional Hasselt 2024 : Lundi 22

avril 2024 à 10 h 00 au Voka de Geel.

Vendredi 25 octobre 2024 à 10 h 00 au Voka d'Hasselt.